

Gouvernement du Québec

Décret 587-2000, 17 mai 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Baillargeon comme délégué général du Québec à Mexico

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué général du Québec à Mexico est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre Baillargeon, directeur général des Amériques et de l'Asie-Pacifique au ministère des Relations internationales, cadre supérieur classe II, soit nommé délégué général du Québec à Mexico à compter du 12 juin 2000, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY
